

Recueil des Actes Administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

Numéro 2020 - 267

publié le 7 août 2020

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 7 août 2020

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* *en version papier*
au Secrétariat de Direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* *sous forme informatique*
sur le portail informatique du SDIS accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS
[http://www.sdis71.fr/base documentaire/recueil des actes](http://www.sdis71.fr/base_documentaire/recueil_des_actes)

Pour affichage
le 7 août 2020

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
La Chef du Service
"Assistance de la Direction"



Stéphanie MARTIN

SOMMAIRE



ARRÊTÉS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Arrêté n° 2020-1357 fixant la liste des candidats pour l'élection des représentants au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.
- Arrêté n° 2020-1358 fixant les listes définitives des candidats pour l'élection des représentants à la Commission administrative et technique du SDIS.

DIRECTION
Affaire suivie par Mélanie GACHÉ
mgache@sdis71.fr

N° 2020-1357

Arrêté fixant la liste des candidats pour
l'élection des représentants au Comité
consultatif départemental des sapeurs-
pompiers volontaires

ARRÊTÉ

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de Saône-et-Loire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le décret n°2020-144 en date du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

Vu l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n° 2020-06 du 3 février 2020 du Conseil d'administration du SDIS autorisant le recours au vote électronique par internet pour les élections 2020 des sapeurs-pompiers volontaires siégeant au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et fixant les modalités d'application de ce vote par internet,

Vu l'arrêté n° 2020-1051 du 22 juin 2020 portant organisation des élections 2020 des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, modifié par l'arrêté n° 2020-1096 du 29 juin 2020,

Vu l'arrêté n° 2020-1262 du 30 juillet 2020 portant fixation de la liste définitive des électeurs, pour l'élection des représentants au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu le protocole de mise en œuvre des élections par vote électronique pour les élections de la CATSIS et du CCDSPV,

Considérant que la liste de candidats a été déposée auprès du Président du Conseil d'administration entre le 31 juillet et le 7 août 2020 – 12 heures,

Sur la proposition de M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La liste des candidats appelés à voter lors de la consultation du 24 au 31 août 2020 relative à la désignation des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 – Cette liste sera affichée dans chaque site du SDIS 71 (direction, antennes territoriales et différents centres) concerné du département où elle sera consultable par l'ensemble des sapeurs-pompiers appelés à voter. Cette liste sera également mise en ligne sur la plateforme de vote et, par ailleurs, communiquée par mail.

Article 3 – M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de DIJON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé 22, rue d'Assas – 21000 DIJON ou via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Sancé, le 7 août 2020
Le Président du Conseil d'administration,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Pierre PIERRE

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

En préfecture le - 7 AOUT 2020

AR n°

071-287100010-20200807-2020-1357-AR

Publié le

- 7 AOUT 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service Assistance de la Direction,

Stéphanie MARTIN

**Election des Représentants au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du
SDIS 71
Scrutin du 24 août 2020 au 31 août 2020**

LISTES DES CANDIDATS

 LISTE UDSP 71			
1	Patrick PRUDON Titulaire Herve VANDROUX Suppléant	5	Amandine DAUPHIN Titulaire Solens GALLARATI Suppléante
2	Eric LAMY Titulaire Frederic CHIFFLOT Suppléant	6	Melanie RENAUD Titulaire Vincent AUDUC Suppléant
3	Richard ROSSI Titulaire Celine JACQUEMIN Suppléante	7	Elodie MARTIN Titulaire Benjamin MERCIER Suppléant
4	Cyrille MAZUY Titulaire Celine DOURIOT Suppléante		

DIRECTION
Affaire suivie par Mélanie GACHÉ
mgache@sdis71.fr

N° 2020-1358

Arrêté fixant les listes définitives des
candidats pour l'élection des représentants à
la Commission administrative et technique
du SDIS

ARRÊTÉ

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de Saône-et-Loire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-31 et R. 1424-12,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le décret n° 2019-1121 du 31 octobre 2019 relatif à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2020-144 en date du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n° 2020-05 du 3 février 2020 du Conseil d'administration du SDIS autorisant le recours au vote électronique par internet pour les élections 2020 des représentants à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et fixant les modalités d'application de ce vote par internet,

Vu l'arrêté n° 2020-1052 du 22 juin 2020 portant organisation des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique du SDIS, modifié par l'arrêté n° 2020-1095 du 29 juin 2020,

Vu l'arrêté n° 2020- 1261 du 30 juillet 2020 portant fixation la liste définitive des électeurs pour l'élection des représentants à la Commission administrative et technique du SDIS,

Vu le protocole de mise en œuvre des élections par vote électronique pour les élections de la CATSIS et du CCDSPV,

Considérant que les listes de candidats ont été déposées auprès du Président du Conseil d'administration entre le 31 juillet et le 7 août 2020 – 12 heures,

Sur la proposition de M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les listes des candidats appelés à voter lors de la consultation du 24 au 31 août 2020 relative à la désignation des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique du SDIS figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 – Ces listes seront affichées dans chaque site du SDIS 71 (direction, antennes territoriales et les différents centres) concerné du département où elles seront consultables par l'ensemble des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels, appelés à voter. Ces listes seront également mises en ligne sur la plateforme de vote et, par ailleurs, communiquées par mail.

Article 3 – M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 – Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de DIJON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé 22, rue d'Assas – 21000 DIJON ou via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Sancé, le 7 août 2020
Le Président du Conseil d'administration,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Pierre **PIERI**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

En préfecture le - 7 AOUT 2020

AR n°

071-287100010-20200807-2020-1358-AR

Publié le

- 7 AOUT 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service Assistance de la Direction,

Stéphanie **MARTIN**

Election des Représentants à la CATSIS du SDIS 71 – Collège des officiers sapeurs-pompiers professionnels
Scrutin du 24 août 2020 au 31 août 2020

LISTES DES CANDIDATS

 LISTE AVENIR SECOURS			
1	Lionel DESPOUY Titulaire Sebastien VIALAY Suppléant	2	Nicolas LORDEL Titulaire Justin ROUX Suppléant
 LISTE SASPP-PATS			
1	Jean-Pierre LAGROT Titulaire Sylvain PATRU Suppléant	2	Romuald BLONDEL Titulaire Bruno DUTREMBLE Suppléant
 LISTE SNSPP-PATS			
1	Denis THOUVIGNON Titulaire Francois GUERIN Suppléant	2	Fabrice MALON Titulaire Bernard RAPHANEL Suppléant

Election des Représentants à la CATSIS du SDIS 71 - Collège des officiers sapeurs-pompiers volontaires
Scrutin du 24 août 2020 au 31 août 2020

LISTES DES CANDIDATS

 LISTE UDSP 71			
1	Jimmy REVILLIER Titulaire	2	Sebastien SASSOT Titulaire
	Frederic DESCHAMPS Suppléant		Yves LABAUNE Suppléant

Election des Représentants à la CATSIS du SDIS 71 - Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers
Scrutin du 24 août 2020 au 31 août 2020

LISTES DES CANDIDATS

 LISTE SASPP-PATS			
1	<p align="center">Romuald PRORIOU Titulaire</p> <p align="center">Jean Daniel SOUBRIER Suppléant</p>	3	<p align="center">Jerome THEVENARD Titulaire</p> <p align="center">Mileva GRANGER Suppléante</p>
2	<p align="center">Julien COLAUT Titulaire</p> <p align="center">Carine JEANNIN Suppléante</p>		

 LISTE SNSPP-PATS			
1	<p align="center">Julien RAVIER Titulaire</p> <p align="center">Jean Marc PICARD Suppléant</p>	3	<p align="center">Pierre-Etienne BULFAY Titulaire</p> <p align="center">Stephane BOURGEOIS Suppléant</p>
2	<p align="center">Maxime HEYRAUD Titulaire</p> <p align="center">Aurelien ANDREVON Suppléant</p>		

**Election des Représentants à la CATSIS du SDIS 71 – Collège des sapeurs-pompiers volontaires non
officiers**
Scrutin du 24 août 2020 au 31 août 2020

LISTES DES CANDIDATS

 LISTE UDSP 71			
1	Patrick SEFER Titulaire Francis ROUGELET Suppléant	3	Gerald HUBERT Titulaire Marjolaine VERJAT Suppléante
2	Fabrice CHEVILLARD Titulaire Romain MIGNOT Suppléant		

**Election des Représentants à la CATSIS du SDIS 71 - Collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS 71
n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département
Scrutin du 24 août 2020 au 31 août 2020**

LISTES DES CANDIDATS

 LISTE AVENIR SECOURS			
1	Lorette RONDIERE Titulaire David VERCHERE Suppléant	2	Vincent ROLAND Titulaire Julie CHAMBIET Suppléante

 LISTE SASPP-PATS			
1	Delphine BREJOT Titulaire Brigitte ANTUNES Suppléante	2	Valerie GOUX Titulaire Jean-Luc MAURO Suppléant

 LISTE SNSPP-PATS			
1	Helene ROBERGET Titulaire Karine CURIOT Suppléante	2	Caroline RABUEL Titulaire Stephanie CROIZET Suppléante